

# Architecte : du prestige de la profession à la réalité du terrain

**La profession d'architecte se caractérise par une forte dualité qui en fait à la fois un métier difficile et séduisant. Derrière son prestige historique, elle est aujourd'hui l'une des professions libérales les moins bien payées<sup>1</sup> et s'exerce souvent dans la souffrance dès les bancs universitaires. Dans cette analyse qui souhaite mettre en lumière les conditions d'une profession qui se paupérise, des architectes et jeunes diplômés prennent la parole pour partager leur quotidien et parfois leur désenchantement quant à la réalité du métier. Quatre profils, quatre témoignages. Leur point commun est d'avoir côtoyé la même école et de souhaiter être architecte un jour. Quand est-il sept ans plus tard... ?**

En Belgique tout comme en France, force est de constater que les contrats précaires, les « charrettes »\* récurrentes et les non respects du droit du travail sont monnaie courante dans la profession. En 2013, un architecte sur quatre était « en grande difficulté économique » avec des revenus mensuels à peine supérieurs à 500€<sup>2</sup>. Neuf ans après, c'est 75% des architectes qui n'atteignent pas le revenu moyen

des architectes<sup>3</sup>. Mais pourquoi l'exercice de l'architecture se paupérise-t-il ?

\***Charrette**\* : terme qui renvoie à une période de travail intensif sans sommeil dans le but de rendre un projet



© 2010 Koldo Lus/Klaustoon

1 Florent CHAMPY, *Sociologie de l'architecture*, Paris, La découverte, 2001

2 François ROUANET (dir.), *Archigraphie. Chiffres et cartes de la profession d'architecte*, Etude du Conseil national de l'ordre des architectes, 2015

3 Pascale HEBEL, Ludivine BLANC et Françoise FUNEL (dir.), *Archigraphie. Observatoire de la profession d'architecte*, Etude du Conseil national de l'ordre des architectes, 2020

## Banalisation de la culture de la charrette

La surcharge de travail est institutionnalisée dès les études décomplexant le monde professionnel à en faire autant. En 2018, 68% des étudiant·es ressentent une pression qu'ils et elles évaluent à un niveau de sept sur une échelle de dix<sup>4</sup>. Sous prétexte d'étude-passion, cette appétence à la conception artistique en plus du bagage technique nécessaire, les étudiant·es ne devraient pas compter leurs heures de travail. S'en suit alors une banalisation de la charrette souvent encouragée par certains professeurs : si eux l'ont vécu, les étudiant·es doivent le vivre aussi. Elle a un impact physique lié au stress que 75,5% des étudiant·es ressentent<sup>5</sup> et qui se cumule à d'autres problématiques pour certain·es, comme se nourrir et travailler pour payer son loyer et ses fournitures. Un mode de travail difficile à concilier avec un job étudiant comme nous l'explique Clémence, qui après trois années d'école d'architecture a finalement dit stop à cette cadence :

*« La banalisation de la charrette a énormément pesé dans le fait de continuer ou non mes études d'architecture. Arrivée à la fin de mon Bachelier, je me suis dit que j'allais devoir encore faire deux ans de Master dans ces conditions puis deux années de stage post-diplôme. »*

Fille au pair pour payer ses études, elle raconte :

*« C'était une accumulation de travail et de fatigue, je n'étais plus efficace et plus assez responsable en tant que fille au pair, il m'est arrivé de m'endormir pendant que je donnais le bain à l'enfant [...] A un moment donné je me suis demandé si c'est ce type de vie là que je veux. Même si c'est censé être pour un temps, on te fait comprendre lorsque tu es architecte que la charrette est un mode de vie. »*

Clémence s'est réorientée dans un Master en gestion de chantier. Aujourd'hui conductrice de travaux, elle retrouve

un équilibre dans son nouveau travail :

*« J'ai du mal à dire que j'ai abandonné, je trouve que j'ai fait un choix plus judicieux pour moi et ma santé [...] De temps en temps je repense à ce Master que j'aurais pu terminer. Puis je me rappelle de ces heures de charrette, cette fatigue permanente, ses réflexions du jury basées sur un jugement personnel, parfois facial, racial, tout ça a fait que finalement non, je ne peux pas. C'était trop. »*

Double peine donc pour les étudiant·es en difficulté financière : travailler pour financer ses études et charrette sont souvent incompatibles. Un mode de vie qui aura eu raison de nombreuses résignations. La culture de la charrette perdue dans de nombreuses agences<sup>6</sup> d'architecture, et outre les heures supplémentaires qui ne sont parfois pas payées, les conséquences physiques et psychologiques peuvent être importantes.

4 *La santé des étudiants en architecture*, enquête publiée par l'Union Nationale des Etudiants en Architecture et Paysage (UNEAP), 2018

5 *Ibidem*

6 Un bureau ou cabinet d'architecture désigne un cabinet tenu par un·e architecte indépendant·e. Les agences s'apparentent davantage à des entreprises avec en son sein plusieurs responsables et employé·es.

Tom a quant à lui terminé ses études et s'est lancé dans les deux ans de stage nécessaires pour être inscrit à l'Ordre des Architectes de Belgique. Comme souvent pour être embauché, le statut d'indépendant s'impose :

« J'ai été assez strict dans mes dépenses du quotidien afin de pouvoir vivre socialement comme ceux qui étaient salariés autour de moi. Je n'hésitais pas à travailler davantage certaines semaines pour montrer à quel point j'étais motivé. Tu es un stagiaire, tu as des choses à prouver. »

Avec un salaire de 1300€ net/mois pour plus de 40 heures par semaine, Tom n'a pas vu son barème recalculé comme il devrait l'être tous les six mois :

« A l'Ordre des architectes, on m'a conseillé de négocier avec mon maître de stage. Je ne me suis jamais senti en situation

de force pour pouvoir renégocier mon revenu. Pire, j'ai souvent reçu des remarques de mon chef de projet insinuant que l'on ne m'avait pas appris grand-chose durant les études. »

Une situation de subordination délicate qui s'accumule à une surcharge de responsabilités :

« Lors de mes deux derniers mois de travail, mon stress a augmenté avec l'arrivée d'un projet. Une mission que je devais réaliser entièrement par moi-même et que je n'avais jamais fait auparavant. »

Au bout d'un an, le climat anxigène au sein de l'agence aura raison de sa décision de ne pas terminer ses deux ans de stage :

« J'avais la sensation de débarquer dans un nouveau job et de devoir être capable d'absolument tout gérer. J'ai même failli recevoir une pénalité pour

faute grave car l'un de mes calculs budgétaires était erroné. Finalement, il s'est avéré que c'était une faute de l'un de mes collègues mais j'ai quand même eu droit au stress et à la suspicion. Cela a été un moment très stressant dans ma vie. Dès que je recevais un commentaire, j'avais une boule au ventre qui se créait et qui m'empêchait de travailler. Je n'en pouvais plus. J'ai donc décidé de quitter mon job et cette décision m'a libéré. »

Aujourd'hui, Tom travaille dans un service communal de Bruxelles dans lequel il estime être correctement payé en fonction de ses études qui sont elles-mêmes valorisées par ses collègues.

Après cinq années d'agence, ce sont entre 10 à 20% des jeunes diplômé·es qui finissent par se réorienter<sup>7</sup>, si ce n'est pas plus.

## Un métier qui consent à tout

Depuis la crise financière mondiale de 2008 qui a affaibli la profession, les commandes en baisse s'accroissent par le transfert du

marché public vers le privé, permettant ainsi d'échapper à certaines règles. La succession des réformes néo-libérales a ouvert la voie

aux investisseurs privés à l'appétit toujours plus grand. On construit moins dans le secteur résidentiel qui malgré tout représente 50% du

7 Tirée de l'étude *Archigraphie*, publiée par le Conseil national de l'ordre des architectes (Cnoa), 2015

montant des travaux des architectes. La déprime économique globale touche donc aussi la profession. Seuls les gros bureaux et les architectes « stars » tiennent le cap, laissant malgré tout le statut des jeunes architectes se fragiliser, puisqu'ils peuvent en tirer profit.

Difficile dans ce contexte pour les bureaux d'architecture de joindre les deux bouts. Face à la concurrence, certains en viennent à effectuer du travail gratuit auprès de leur client comme des esquisses ou des consultations de permis de construire. Par souci d'économie « à tout prix », nombreux sont ceux qui contraignent les jeunes diplômé·es à se mettre en indépendant (ou autoentrepreneuse en France) avec des honoraires toujours plus bas.

Jamie, qui commence ses deux années de stage post-diplôme à Bruxelles l'a vécu :

« Pour les architectes souhaitant exercer en agence, le statut d'indépendant apparaît comme une unique option. Avec ce type de contrat, les tâches administratives et les protections sociales sont à la charge de l'indépendant donc

*bien plus avantageux pour l'employeur. A l'exception de travailler pour la commune ou pour la ville, je ne pouvais faire autrement que de m'inscrire comme indépendant. »*

Enfin, il y a celles parmi les agences qui font des efforts afin de rester dans la légalité, le plus souvent les petites agences, qui peinent à tenir bon face à la concurrence économique qu'elles subissent de plein fouet. C'est dans ce cadre que la rémunération d'un architecte, ayant effectué cinq à six ans d'étude et pouvant travailler jusqu'à 60h semaine, oscille en 1300 et 1800€ net par mois.

Stagiaire depuis peu, Jamie raconte sa lente ascension salariale :

« J'ai accepté d'être payé aux forfaits pendant les six premiers mois. J'ai débuté avec un salaire de 1000€ brut jusqu'à atteindre 1600€ au 6e mois. L'employeur m'a demandé de le voir comme une période d'acclimatation et de formation professionnelle afin de gagner en rentabilité.

*Seulement après je pourrais être payé au salaire minimum fixé par l'Ordre des Architectes de Belgique, qui se situe à 17€ de l'heure. Mon revenu pendant la période actuelle sera très peu imposé car celui-ci se rapproche du montant minimum imposable. »*

La situation n'est guère avantageuse pour les jeunes diplômé·es dans un trop grand nombre d'agences prestigieuses qui jouissent d'une bonne stabilité financière. Conscientes par leur seule renommée qu'elles recevront une pile de CV, ces dernières s'entourent d'une majorité de stagiaires et de jeunes



Octave Tassaert, *Intérieur d'atelier*, 1845 (Musée du Louvre, Paris)

diplômé·es embauché·es pour de court CDD et payé·es au lance pierre.

Les études-passion ne suffisent plus, comme le souligne Jamie :

*«Au départ, pratiquer l'architecture à Bruxelles a été mon premier objectif. Je me souciais pas trop du revenu que cela allait m'apporter, je recherchais en priorité un job qui allait me stimuler et m'offrir un épanouissement créatif. Maintenant que*

*j'ai commencé à travailler, je me rends compte que le statut et le revenu vont sans doute avoir une influence dans mes décisions professionnelles. Je réfléchis effectivement qu'à long terme j'aille travailler ailleurs.»*

## Précarité chez les jeunes diplômé·es

Lointaine est donc la reconnaissance professionnelle chez les jeunes diplômé·es architectes. Après un cursus de cinq à six années, nombre d'entre elles et eux se rendent compte sur le tard que peu de stages étaient inclus dans leur formation. Ces dernières constatent avec désarroi que leur manque d'expérience ne leur permettent pas d'accéder au marché de l'emploi. Selon les chiffres français d'Eurostat<sup>8</sup>, les moins de 25 ans, même diplômé·es, sont les plus touché·es par le chômage ce qui pousserait beaucoup d'entre elles et eux à refaire un stage dans l'espoir d'obtenir un poste stable.

En France, il n'est pas possible d'obtenir une convention de stage une fois ses études

terminées. Le moyen classique est donc de s'inscrire à une nouvelle formation, à la «fac» par exemple, dans le seul but d'en demander une. Depuis plusieurs années, les universités tentent d'endiguer ce phénomène qui est aujourd'hui impossible avec la mise en place d'une plateforme web destinée à recueillir et gérer les vœux d'affectation des futur·es étudiant·es de l'enseignement supérieur français (Parcoursup). C'est donc par des organismes privés et payants que les jeunes diplômé·es se procurent des conventions de stage.

Alice, jeune diplômée architecte, s'est installée dans le Sud de la France pour entamer sa vie professionnelle :

*«J'ai tout de suite postulé dans des bureaux d'architecture. Une seule agence a sélectionné ma candidature, elle me demande une convention de stage. Je rappelle que je suis diplômée et non étudiante et que je cherche donc un CDD. On m'a répondu que ce n'était pas possible, qu'on voulait d'abord voir comment je travaillais pour envisager ensuite un vrai contrat.»*

Sans autre proposition d'emploi, Alice cède :

*«J'ai accepté, j'avais la pression de mes parents qui ne comprenait pas pourquoi je peinais tant à trouver un emploi après cinq ans d'études, il fallait aussi payer mon loyer. La seule solution que j'ai trouvé était un organisme qui, sur*

8 Tirée de l'étude Eurostat, *Le taux de chômage à 7,0% dans la zone euro, 2021*

*Internet, proposait après paiement de 440€ une inscription dans une université étrangère et l'obtention du statut d'étudiante pour une période de six mois. J'en ai parlé à personne, ni à mes parents ni à mes proches. J'en ai honte d'ailleurs, en arriver là pour devoir travailler dans la branche où j'ai bûché durant cinq années... »*

Profitant d'un flou juridique, l'organisme en question a donc inscrit Alice dans une école d'art en Afrique du Sud. Comme de nombreuses autres étudiantes, elle n'a pas suivi les cours dispensés à distance et n'a eu aucun contact avec l'école en question.

«Au bureau, j'ai été payée 525€ par mois. Mon loyer étant de 530€, c'était très compliqué. Avec ma «carte étudiante» et ma situation précaire, j'ai eu le droit à des tickets resto, en plus de mes APL<sup>9</sup>. Autant dire qu'il ne me restait rien à la fin du mois.

*Je me suis donnée à fond pour espérer obtenir un CDD. Au bout de six mois j'ai demandé s'il était possible de me garder. On m'a fait comprendre que la situation était tendue. Que le bureau cherchait quelqu'un d'expérimenté, qu'il n'y avait pas les sous pour me salarier. Après des semaines d'angoisse, j'ai finalement obtenu un CDD de trois mois. Je me suis dit que je devais faire davantage mes preuves pour rester plus longtemps. Durant cette période j'ai énormément travaillé, je ne comptais pas mes heures supplémentaires qui heureusement étaient payées. Il m'arrivait de travailler toute seule au bureau jusque 2h du matin. C'était une période de vacances pour les autres salariés, ils avaient donc besoin de quelqu'un pour continuer le travail malgré les absents. Après ça, la fin du contrat est vite arrivée, on m'a remerciée. Depuis cette expérience je n'ai toujours pas trouvé d'emploi dans un bureau d'architecture. Au final, ces six*

*mois de stage et trois mois de CDD ne suffisent pas, j'ai essuyé une vingtaine de refus.»*

Alice fait donc partie de ces stagiaires compétentes et à moindre frais qui profitent aux entreprises. Pourtant, comme nous l'explique Cécile Nadaï dans un article sur le business des conventions de stage<sup>10</sup>, «malgré les espoirs d'embauche, seuls 12% des jeunes diplômés trouvent leur premier emploi stable à l'issue d'un stage, selon une enquête de l'APEC de 2019. [...] il semblerait donc que le recours aux stagiaires ne soit pas uniquement un moyen de tester les compétences du candidat avant embauche, mais bien une manière de réaliser des économies substantielles grâce à une main d'œuvre qualifiée sous-payée.»

9 L'aide personnalisée au logement (APL) est une allocation logement destinée à réduire le montant d'un loyer.

10 Cécile NADAÏ, «Le business des conventions de stage : vecteur de précarité chez les jeunes?», *Welcome to the jungle*, 21 février 2022 [En ligne]

## Mais alors que faire ?



Franz Wilhelm Seiwert, *Entwurf zu dem Glasmosaik Welt der Arbeit* [Brouillon pour la mosaïque de verre Monde du travail], 1931/32 (Source: Wikimedia Commons)

Malgré ce sombre tableau, un bout de réponse peut s'entre-lire dans cette analyse: celui d'ouvrir la parole, partager son vécu pour en finir avec l'« omerta » d'une profession malmenée et marginalisée. En France, des voix se lèvent au-delà du milieu architectural. Des journaux comme *Le Monde*<sup>11</sup> ou *Les Echos*<sup>12</sup> ont déjà recueilli de nombreux témoignages mettant en lumière les conditions difficiles dans lesquelles s'exercent les études et le métier d'architecte. Des collectifs et syndicats se mobilisent

également. L'Union Nationale des Etudiants en Architecture et Paysage (UNEAP) a mené une étude détaillée révélant les impacts importants des études d'architecture sur la santé des étudiant·es. Elle propose en conséquence une stratégie nationale qui a abouti à un plan d'action (2022 – 2027) que le Ministère de la Culture a publié en début d'année sur le site du gouvernement français<sup>13</sup>. Dans un autre registre, le Collectif Enseignants Contractuels EcolesArchi<sup>14</sup> dénonce les abus

de l'État sur les enseignant·es contractuels dans les écoles d'architecture. Plus largement, le collectif Défense Profession Architecte<sup>15</sup> lance un large appel à contribution ainsi qu'un projet de rassemblement de la profession « *autour de l'élaboration d'une grande plateforme commune pour la défense et la promotion de la profession et de l'intérêt public de l'architecture* ».

Le monde de l'architecture se bouscule donc, la parole se libère pour que le métier ne se vive plus dans la solitude. On assiste à un accroissement de l'intérêt des architectes envers les syndicats au moment où la profession est au plus bas. Les nombreux organismes existants, aux sensibilités différentes, portent aujourd'hui le grand défi de travailler ensemble sur une offensive relevant vers le haut une profession à la dérive.

Que la mobilisation solidaire commence.

Eva Leblatier  
Octobre 2022

11 Alice RAYBAUD, « En école d'architecture, les dérives de la "culture charrette" », *Le Monde*, 19 novembre 2020

12 Florent VAIRET, « Architecte, quand l'image du métier de rêve s'effondre », *Les Echos*, 21 janvier 2021

13 Ministère de la Culture, « Déploiement d'un plan d'action pour améliorer le bien-être et la santé des étudiants des 20 écoles nationales supérieures d'architecture et de paysage », *Communiqué de presse*, 10 mars 2022

14 <https://contractuelsensa.sitew.fr/>

15 <http://www.defenseprofessionarchitecte.fr/>

## Sources et ressources

Ministère de la Culture,  
« Déploiement d'un plan d'action pour améliorer le bien-être et la santé des étudiants des 20 écoles nationales supérieures d'architecture et de paysage », *Communiqué de presse*, 10 mars 2022

Eurostat, *Le taux de chômage à 7,0% dans la zone euro*, 134/2021

Union Nationale des Etudiants en Architecture et Paysage, *La santé des étudiants en architecture*, 2018

Florent CHAMPY, *Sociologie de l'architecture*, Paris, La découverte, 2001

Pascale HEBEL, Ludivine BLANC et Françoise FUNEL (dir.), *Archigraphie. Observatoire de la profession d'architecte*, Etude du Conseil national de l'ordre des architectes, 2020

Cécile NADAÏ, « Le business des conventions de stage : vecteur de précarité chez les jeunes ? », in *Welcome to the jungle*, 21 février 2022 [[En ligne](#)]

Alice RAYBAUD, « En école d'architecture, les dérives de la "culture charrette" », *Le Monde*, 19 novembre 2020

François ROUANET (dir.), *Archigraphie. Chiffres et cartes de la profession d'architecte*, Etude du Conseil national de l'ordre des architectes, 2015

Florent VAIRET, « Architecte, quand l'image du métier de rêve s'effondre », *Les Echos*, 21 janvier 2021